



## Conseil Municipal du 29 mars 2018 Procès verbal

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	14	1	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 14 mars 2018 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 29 mars à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GIOVANETTI Rosa-Maria, JOSSERAND Laurianne, MENVIELLE Véronique, DANGLES Gérard, SAUZE Carole, GOUTEL Jean Louis, DIDIER Claude, REICHMUTH Sophie

Excusés, CHEVALLY Gérard pouvoir remis à Sophie REICHMUTH,

Absents : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur Gérard DANGLES est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H38 et annonce l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Procès-Verbal du 23 février 2018;
2. Approbation des comptes de gestion 2017: M14 et M49 ;
3. Approbation des comptes administratifs 2017 : M14 et M49 ;
4. Affectation des résultats M14 et M49
5. Budgets primitifs 2018 : M14 et M49 ;
6. Vote des impôts locaux ;
7. Approbation du plan communal de sauvegarde ;
8. Annulation de créance suite à jugement d'effacement de dette ;
9. Contribution de la commune à l'installation de la borne recharge pour véhicule électrique sur le parking du Pré Colombon
10. Attribution marchés PREP 2018 – Place de la Halle – rue du Temple – Rue Saint Giraud – Impasse des Poètes
11. Actualisation du plan de financement extension vestiaire foot
12. Questions diverses

*Arrivée de Carole Sauze à 18h40*

### **Approbation du Procès-Verbal du 23 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du 23 février est approuvé avec 2 abstentions et 13 votes pour

## Approbation des comptes de gestion 2017: budget général M14

Jean Paul Chabert rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

*Arrivée Jean Louis Goutel à 19h10*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion budget général M14 du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## Approbation du compte administratif 2017 : budget général M14

Jean Paul Chabert présente Le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement réalisations 2017</b>	
Dépenses	1 215 930,77 €
Recettes	1 323 458.75 €
Excédent de clôture :	107 527,98 €
<b>Investissement réalisations 2017</b>	
Dépenses	1 371 930,27 €
Recettes	1 616 930.25 €
Restes à réaliser :	0€
Excédent de financement :	244 999,98 €
<b>Reports 2016</b>	
fonctionnement	818 044.86 €
Investissement	- 211 322.14 €
<b>Excédent cumulé 2017</b>	<b>959 250.68 €</b>
<i>Dont fonctionnement</i>	<i>925 572.84 €</i>
<i>Dont Investissement</i>	<i>33 677,84 €</i>

Il précise que les recettes d'investissement comprennent 211 322,14 de recette d'affectation de résultat 2016 au déficit d'investissement constaté en 2016, les recettes « propres à l'ex 2017 sont de 1 405 608.11 €

Sophie Reichmuth indique que le conseil a reçu une analyse des comptes intéressante pour leur compréhension cependant il n'apparaît pas de reste à réaliser ni de recettes restant à recevoir.

Jean Paul Chabert précise que les crédits non utilisés ne sont pas pris en reste à réaliser. Il en va de même pour les recettes à recevoir relatives à ces crédits non utilisés. Ils se retrouvent dans l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement à fin 2017 et ils sont intégrés dans le budget 2018. Ils figurent de façon détaillée dans la note de présentation des opérations programmées pour 2018.

*Arrivée Laurianne Josserand à 19h30*

Claude Didier indique que l'absence de restes à réaliser ne traduit pas l'état réel des finances à fin 2017

Le Maire indique que l'excédent cumulé de 925 572 € en fonctionnement est une réserve pour les investissements futurs. Il s'agit d'un principe de bonne gestion qui veut que l'on prélève des impôts pour les affecter aux emplois les plus efficaces et non pas pour thésauriser. Depuis le début de ce mandat la municipalité a conduit une politique d'investissement correspondant aux objectifs de

développement repérés notamment par les études économiques de la CDC et par le SCOT. Certains de ces investissements et non des moindres ont eu aussi pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de Mens. Toutefois cette politique a respecté un principe sain et de bon sens à savoir conserver toujours une trésorerie suffisante et surtout conserver une capacité importante de financement pour les investissements futurs car il en reste beaucoup à faire pour que Mens joue bien son rôle de centre Bourg qui doit être le sien.

Hors de la présence de M. COQUET, Maire, le Conseil Municipal **par 11 voix pour et 3 abstentions** approuve le compte administratif 2017 – budget général M14

#### Affectation du résultat 2017 – budget général M14

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

##### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : 107 527,98 €

Report à nouveau 2016 (solde créditeur « 110 » du compte de gestion) 818 044,86 €

##### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) 33 677,84 €

**Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget pour 2018**, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et le report à nouveau créditeur de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 600.000 €

2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 325 572,84 €

Claude Didier demande s'il y a eu sur les exercices précédents autant d'affectation en investissement

Le maire rappelle ses propos au point précédent concernant la constitution d'une réserve pour les investissements futurs de 925 572 € actuellement inscrits en report du budget de fonctionnement. Il propose de transférer 600.000 € sur cette somme au budget d'investissement pour les consacrer exclusivement aux futures opérations d'investissement. Il reste encore à fin 2017 un disponible de 325.572,84 € en excédent de fonctionnement reporté

Les débats étant clos, le Conseil municipal, **par 12 voix pour et 3 abstentions**, décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et le report à nouveau créditeur de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 600.000 €

2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 325 572,84 €

#### Approbation du budget primitif 2018 : budget général M14

Vu les réunions du Conseil municipal des 16 novembre 2017 et du 25 janvier 2018

Jean Paul Chabert indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

M14	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement pour l'exercice	1 373 012 €	1 471 646 €
Reports antérieurs de fonctionnement après déduction de la part proposée en affectation à l'investissement		325 572,84 €
Section d'investissement pour l'exercice	2 071 317,87 €	1 585 752,87 €
Proposition d'affectation de résultat 2017 en investissement		600 000 €
Disponible pour investissement		424 206,84 €

Reports antérieurs d'investissements		33 677,84 €
TOTAL	3 444 329,87 €	4 016 649,55 €

Claude Didier demande si la somme dédiée aux subventions fait 13000 € y compris la subvention à l'ARS pour 1 € par habitant soit 1397 €. Le Maire répond que oui. Par rapport aux demandes reçues, l'enveloppe globale assure la couverture des subventions versées. Marcel Calvat et le Maire rappelle que la baisse des dotations a un impact sur les subventions comme sur les autres postes de dépenses liées au personnel ainsi qu'au fonctionnement et que la commune finance des projets et non du fonctionnement récurrent.

Claude Didier indique que parfois les besoins augmentent. Il précise que les besoins des associations seraient couverts par 3.000 € ou 4 000 € supplémentaires.

Le Maire indique qu'il faut mettre des limites et que la commune répond à tout ce qui est évènementiel ainsi qu'au SIAD et à l'ADMR historiquement. Marcel Calvat mentionne que les dotations de la CDCT jeunesse et culture ont également été revues à la baisse et que l'on devrait éviter de verser des subventions aux associations qui perçoivent des aides de la CDCT.

Claude Didier rappelle que le travail des associations est très utile pour la commune et qu'il constitue un apport économique. Jean Paul Chabert et Marcel Calvat rappelle que des salles sont mises à disposition par la commune aux Sagnes et à l'Espace Culturel que la commune assume la totalité des charges dont l'éclairage et le chauffage. Elle rembourse les coûts de location de salles non communales utilisées par les associations. Elle apporte une aide logistique avec le personnel et le matériel communal. C'est bien plus que le double qui revient indirectement aux associations.

Sophie Reichmuth indique que ce qui dérange Gérard Chevally ce sont les pavés et qu'il votera contre. Claude Didier votera contre car il y a un risque de faire le choix de surinvestir dans la qualité de la voirie au centre Bourg. Sophie Reichmuth précise qu'avec moins de pavés on aurait pu faire plus d'économie et affecter l'argent ailleurs.

Le maire répond que le choix fait sous le contrôle de l'ABF n'est qu'une réplique modernisée, notamment pour prendre en considération les personnes à mobilité réduite, de ce qui existait, en plus rustique, il y a plusieurs décennies dans le centre du Bourg devenu aujourd'hui dans l'esprit des habitants et des visiteurs un des caractères d'attractivité important et apprécié. Ces éléments ne sont que des rappels ; d'autres revêtements plus nombreux ont été retenus à la fois pour des raisons de cout et de commodité technique mais aussi pour éviter des pastiches.

Le Conseil Municipal **par 12 voix pour et 3 contre**,  
 approuve le budget primitif 2018 M14 arrêté comme suit :  
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Budget général M14	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 797 216,84 €	1 471 646,00 €
<i>Dont virement à la section d'investissement</i>	<i>424 204,84 €</i>	
<i>Dont en fonctionnement pour l'exercice</i>	<i>1 373 012 €</i>	<i>1 471 646 €</i>
Section d'investissement	2 071 317,87 €	2 609 957,71 €
<i>Dont affectation de résultat 2017 en investissement</i>		<i>600 000,00 €</i>
<i>Dont virement de la section de fonctionnement</i>		<i>424 204,84 €</i>
<i>Dont en investissement pour l'exercice</i>	<i>2 071 317,87 €</i>	<i>1 585 752,87 €</i>

Dont autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement 564 204,84

#### Approbation du compte administratif 2017 : budget de l'eau M49

Claude Didier indique que le compte administratif n'est pas cohérent avec la page 22 du compte de gestion

Après échange les Elus décident unanimement de voir cette question avec la Trésorerie et de reporter le vote du compte de gestion 2017 du compte administratif 2017 de l'affectation du résultat et du budget de l'eau 2018 au 5 avril.

#### Vote des impôts locaux

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
Vu le budget principal 2018 (M14), équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 724 769,50 €

- Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux suivants
  - Taxe d'habitation = 12.29 %
  - Foncier bâti = 24.52 %
  - Foncier non bâti = 57.49 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Maire précise que le niveau de la fiscalité des trois taxes restant à la commune est comparable globalement à la majorité des communes du Trièves et de même strate.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de reconduire les taux suivants

Taxe d'habitation = 12.29 %

Foncier bâti = 24.52 %

Foncier non bâti = 57.49 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **Plan communal de sauvegarde**

Marcel CALVAT, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que la commune, qui a fait l'objet d'un Arrêté de catastrophes naturelles pris par le préfet le 10 novembre 1982, est dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La commune est exposée à des risques tels que : Glissements de terrain, Eboulement, avalanche, Inondation, Effondrement, Feux de forêt, Transport routier de personnes et de matières dangereuses, Pollution d'eau potable.

Le PCS est un outil d'aide à la gestion de crise. Il n'a pas vocation à être appliqué à la lettre, le maire en vertu de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales demeure juge et responsable des adaptations imposées par les circonstances.

Après avoir entendu cet exposé et au vu du projet de PCS,  
le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde
- autorise le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés.
- autorise le maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Le Plan communal de Sauvegarde sera consultable en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune. Il devra être réactualisé régulièrement.

#### **Annulation de créance suite à jugement d'effacement de dette**

Vu la demande de La Trésorerie,

Vu le jugement d'effacement de dettes pour Monsieur Blanvin Claude applicable jusqu'au titre 308 de 2017 – dernière créance prise en charge avant le 14/12/2017, date du jugement. Vu les titres et factures de 2018 devant être payés par Monsieur Blanvin Claude.

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour et 2 voix contre**,

- Statue favorablement sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste sera annexée à la délibération,
- acte que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1432,38 euros.
- Décide d'inscrire ces crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune par mandat au compte 6542

## Contribution de la commune à l'installation de la borne recharge pour véhicule électrique sur le parking du Pré Colombon

Par délibération n°2015\_12\_76 du 29 décembre 2015, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à l'installation de deux bornes recharges pour véhicules électriques et peut transférer la compétence IRVE au SEDI en vue de la réalisation de ces installations

Après avoir entendu l'exposé de Bernard CHEVALIER,  
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement définitif de l'opération : Coût de revient 9527,20 € HT(°) - Plan de financement : contribution SEDI 8098,12 € - contribution commune de Mens 1 429,08 € en fonds de concours inscrit au budget d'investissement
- approuve le versement d'un fonds de concours au SEDI au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques pour le montant de 1 429,08 €
- autorise le Maire à signer toute convention relative à cette opération et charge le Maire de notifier la décision au SEDI.

(°) la contribution financière est calculée sur le montant HT de la dépense, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA

Les élus demandent si des statistiques sur les recharges sont disponibles. Bernard Chevalier indique qu'il n'a pas encore eu de retours sur ce point à aujourd'hui. Il précise que les bornes sont signalées sur le réseau des véhicules électriques. Une signalétique dans le village va être mise en place.

## Attribution marchés PREP 2018 – Place de la Halle – rue du Temple – Rue Saint Giraud – Impasse des Poètes

Le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre. Il précise que la tranche ferme Rue du Temple-Place de la Halle-Rue Saint Giraud représente un total de 488.232 € HT pour les 2 lots. Ce coût doit être complété par le chiffrage des réseaux France Télécom et de l'éclairage public (travail en cours avec le SEDI)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La rue du Bourg en tranche conditionnelle représente un total de 182 922 € HT pour le lot 1 et le lot 2 (hors coûts des réseaux France télécom et de l'éclairage public).

Claude Didier demande ce qui a fait pencher la balance pour le lot 2 car prix proche et peu de différences techniques. Le Maire répond que le choix s'est porté sur le moins disant.

VU le code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 février

Les débats étant clos, le Conseil municipal **à l'unanimité**

- autorise M. le maire à signer les marchés publics suivants : PREP 2018

Tranche ferme : Aménagement de la Place de la Halle – de la rue du Temple – de la rue saint Giraud et de l'impasse des Poètes – prévu pour engagement au Budget 2018

Tranche conditionnelle : Rue du Bourg – Jardin de la Cure – pour réalisation 2019

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant suite à négociation	Chiffrage estimé BE	Impact
1	Terrassements réseaux	Groupement Trièves Travaux / Pelissard	372 347,91 € HT	380 582,75 € HT	-2%
2	Dallage-pavage-béton sablé maçonnerie	Durand Philippe	375 259,97 € HT	375 533,75 € HT	Dans le prix

## VESTIAIRE FOOT – actualisation du plan de financement - ajout

Le Maire expose que le plan de financement prévisionnel du projet d'extension du local foot en vue de sa mise aux normes pour un classement en 5<sup>e</sup> catégorie doit être actualisé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**

- De se prononcer sur le montant de l'investissement et le plan de financement actualisés présentés ci-dessous
- D'affecter un autofinancement de 13.875 € dont 11.148,30 € sur les coûts éligibles FFF et 2726.70 € sur les autres coûts
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions inscrites au plan de financement ci-après et à signer toute convention relative à ce projet.

<b>COÛT TOTAL</b>	<b>57 500.00</b>		
<b>dont éligible FFF</b>	<b>48 728.80</b>	<b>85%</b>	
<b>Financements</b>			
DETR	9 745.76	20%	en cours d'instruction
Département	17 055.08	35%	accordé
Région	6 779.66	14%	en cours d'instruction
FFF	4 000.00	8%	en cours d'instruction
<b>total financements</b>	<b>37 580.50</b>	<b>77%</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>11 148.30</b>	<b>23%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>48 728.80</b>	<b>100%</b>	
<b>éligible hors FFF</b>	<b>8 771.20</b>	<b>15%</b>	
<b>Financements</b>			
DETR	1 754.24	20%	en cours d'instruction
Département	3 069.92	35%	accordé
Région	1 220.34	14%	en cours d'instruction
FFF	0.00	0%	en cours d'instruction
<b>total financements</b>	<b>6 044.50</b>	<b>69%</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 726.70</b>	<b>31%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 771.20</b>	<b>100%</b>	
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>13 875.00</b>	<b>24%</b>	<b>sur le coût total</b>

Imputation budget d'investissement

#### QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire précise qu'il a reçu une lettre pour la préservation de la ligne Grenoble Gap de la part de parlementaires isérois et drômois. Il précise qu'il la signera.
- Demande du Président de l'Association des Maires de l'Isère pour que la commune communique à l'AMI les adresses des mails des élus municipaux nom – prénom fonction adresse de messagerie. Le Maire indique que ceux qui le souhaitent lui communiquent leur adresse sous 10 jours.
- Claude Didier fait un point sur le plan pastoral du Trièves. La CDCT a décidé de le relancer suite aux problèmes liés au loup. Il indique que le travail se fait dans un excellent état d'esprit pour préserver le pastoralisme et faciliter la vie des bergers. Il y a des recherches de subventions pour financer des investissements pour des lieux de vies et plus tard concilier tourisme et pastoralisme. Les débats sont ouverts à tous les volontaires.  
Daniel Dussert mentionne que la CDCT a annoncé 220 hectares de friche sur Mens mais l'examen de la réalité au plan local montre qu'il y a peu de friches non utilisées. Ce qui reste, ce sont des très petites zones. Une autre réunion sur les friches est prévue le 3 mai.
- Claude Didier indique que l'éclairage public est de trop forte intensité à l'entrée de Mens et que la commune pourrait faire des économies avec une intensité moindre.

Bernard Chevalier précise que les nouvelles ampoules installées font 70 watt et génèrent donc bien des économies. Elles apportent une intensité lumineuse forte sans surcoût. La problématique d'un éblouissement a été signalée et est en cours d'étude avec le SEDI

- Date des prochains Conseils Municipaux
  - 5 avril pour les votes liés au budget de l'eau M49
  - 3 mai : Bombyx avait demandé à être reçu au CM ce sera le 3mai 18h30 à 19h15 en séance privée puis ensuite séance publique

Fin de séance 20h55

  
